



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 2834

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui faire connaître le nombre d'élèves scolarisés en CLIS dans le département de Vaucluse pour les cinq dernières années, et la répartition par établissement scolaire.

Texte de la réponse

Les classes d'intégration scolaire (CLIS) ont pour mission d'accueillir de façon différenciée dans certaines écoles élémentaires des élèves présentant un handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire élémentaire. L'organisation et le fonctionnement de ces classes sont prévus par la circulaire n° 2002-113 du 30 avril 2002 relative aux dispositifs de l'adaptation et de l'intégration scolaires dans le premier degré. Les élèves sont orientés vers les CLIS par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées relevant de la maison départementale des personnes handicapées. Le nombre de CLIS dans le département de Vaucluse est passé de 28 à la rentrée 2003, à 33 à la rentrée 2007. Ces CLIS accueilleraient 310 élèves à la rentrée 2003, 328 à la rentrée 2004, 336 à la rentrée 2005, 345 à la rentrée 2006, et 351 à la rentrée 2007, ce qui constitue un accroissement global de 13,2% sur les cinq rentrées. Il faut noter que sur les 33 CLIS ouvertes à la rentrée 2007, 15 sont situées dans des établissements en ZEP.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2834

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5213

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1849